RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 40351
Numéro SIREN : 449 665 009
Nom ou dénomination : ABC L' IMMOBILIERE DE L'ARC

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 9637

Serge ICARDI

Commissaire aux comptes

252 avenue du Mont Ventoux

84450 JONQUERETTES

ABC L'IMMOBILIERE E L'ARC

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €

Siège social
34 Avenue de l'Arc de Triomphe
84100 ORANGE

RCS AVIGNON 449 665 009

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la SARL ABC L'IMMOBILIERE DE L'ARC

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier Nîmes
Tél. : 04.90.86.11.44. – Fax : 04.90.27.97.72
N° Siret : 353 144 892 000 75 – Code NAF : 741C
E-Mail : serge.icardi@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABC L'IMMOBIERE DE L'ARC *en SAS* ABC L'IMMOBIERE DE L'ARC

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L. 224-3 et 223-43 du code de commerce, par décision de la gérance, en date du 8 Juillet 2022, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, le rapport est établi également sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels au 31 Décembre 2021 , de la situation au 30 juin 2022 et la date de mon rapport.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas de ma part d'observations particulières.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Jonquerettes,
Le 5 septembre 2022

Le commissaire à la transformation
Serge ICARDI

